

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2023

RELANCER L'ORGANISATION DES CLASSES DE DÉCOUVERTE - (N° 1794)

Retiré

AMENDEMENT

N° AC23

présenté par

Mme Pochon, Mme Pasquini, M. Raux, Mme Taillé-Polian, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, M. Peytavie, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et M. Thierry

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Le fonds encourage notamment l'organisation de séjours croisés entre écoles issues de territoires ruraux et écoles de territoires urbains dans un objectif de mixité sociale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à favoriser les séjours communs entre les classes de jeunes urbains et de jeunes ruraux de différentes communes, pour à la fois permettre la découverte des paysages et zones de nature dans un territoire proche et encourager le lien social entre des élèves issus de territoires voisins mais évoluant dans des réalités bien différentes. La jeunesse urbaine et la jeunesse rurale sont souvent opposées. L'aide à l'organisation de séjours communs favoriserait une meilleure connaissance, de meilleurs échanges et un renforcement du faire ensemble et du vivre ensemble. La Fédération des Oeuvres Laïques de la Drôme organise régulièrement des échanges entre classes rurales et classes urbaines dans un même centre, tout en limitant les coûts pour les familles et l'empreinte carbone des séjours en partageant les transports.